

**BUREAU D'AUDIENCES PUBLIQUES
SUR L'ENVIRONNEMENT**

ÉTAIENT PRÉSENTS: Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice
 Mme LINDA ST-MICHEL, analyste
 Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice

**PROJET DE RÉAMÉNAGEMENT
DE LA ROUTE 323
DANS LE SECTEUR DE LAC-DES-PLAGES**

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS

VOLUME 1

Séance tenue le 20 avril, à 19 h
Best Western Châteauneuf Laval
3655, autoroute des Laurentides
Laval

TABLE DES MATIÈRES

SÉANCE DU 20 AVRIL 2004 1
MOT DE LA MÉDIATRICE 1

RENCONTRE AVEC LES REQUÉRANTS:

Mme MARTINE LAPOINTE et ALAIN ROY

MOT DE LA COMMISSAIRE MÉDIATRICE

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

5

On vous remercie beaucoup d'avoir accepté de venir nous rencontrer ici. Je sais que ce n'était pas nécessairement facile de vous libérer; enfin, c'est parfait que vous soyez venus nous rencontrer ici.

10

Écoutez, je vous dis tout de suite, nous avons avec nous une sténotypiste. On fait ça pour la première rencontre avec les requérants et la première rencontre avec le promoteur parce que, lors de cette rencontre-là, bien sûr, il est question du consentement à la médiation, alors c'est un peu pour cette raison-là qu'on utilise les services d'une sténotypiste.

15

Par la suite, si on continue, si les deux parties acceptent de faire la médiation, il y aura des comptes rendus, mais qui seront faits par madame St-Michel qui est l'analyste de la commission. Donc, on sera plus entre nous à ce moment-là. Mais ce n'est pas intimidant, madame Maisonneuve fait très bien ça, elle est habituée de travailler avec nous lors des audiences publiques. Alors, sentez-vous très à l'aise tout de suite.

20

Alors, écoutez, l'objectif de la rencontre de ce soir, c'est de vous expliquer un petit peu comment ça va se passer l'exercice de la médiation, les diverses étapes prévues dans la procédure, mon rôle en tant que commissaire médiatrice, l'encadrement qu'on fait des séances et les enjeux qui sont en cause, en fait, ce que vous avez spécifié dans votre requête. Alors, peut-être qu'on prendra une petite pause avant d'aborder ces questions-là, question de se détendre un petit peu.

25

Alors, vous avez, je pense qu'on vous a remis une pochette. D'ailleurs, je pense qu'ils sont devant vous, madame Lapointe. Alors, vous avez dans ça différents documents, dont l'ordre du jour. Oui, c'est ça, vous avez un ordre du jour. Alors, on va d'abord aborder la question du mandat et de la déontologie, ensuite la procédure d'évaluation d'examen des impacts, le déroulement de la médiation.

30

Ensuite, après cette partie-là, on fera une pause et puis on va identifier vos préoccupations, les questions de différends et d'enjeux dans le dossier. Et à la suite de ça, on parlera du consentement à la médiation et du dépôt des demandes d'audience publique. C'est-à-dire que lorsque les gens consentent à la médiation, à ce moment-là on rend publique leur requête qui a été transmise au ministre.

35

40

Puis vous ne vous gênez pas, si vous avez quelque question que ce soit, en cours de route, vous pouvez m'interrompre et puis ça me fera plaisir de répondre ou de demander à mon analyste plus de précision si je ne suis pas en mesure de vous les donner.

45 Alors, le mandat. Vous avez dans la pochette, bien sûr, une copie de la lettre que le
ministre a transmise au président du BAPE. Alors, monsieur Thomas Mulcair a confié au BAPE,
en vertu des pouvoirs que lui confère l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement*, le
mandat d'enquête et, si les circonstances se prêtent, de procéder à une médiation
environnementale dans le cas du projet de réaménagement de la route 323 dans le secteur de
50 Lac-des-Plages et ce, à compter du 19 avril 2004.

55 Alors, l'article 6.3 de la *Loi sur la qualité de l'environnement* stipule que le BAPE a pour
fonction d'enquêter sur toutes questions relatives à la qualité de l'environnement que lui soumet le
ministre, et de faire rapport à ce dernier de ses constatations et de l'analyse qu'il en a faite. Alors,
nous, après la médiation, on remet un rapport au ministre.

60 D'ailleurs, je pense qu'on vous en a apporté un pour que vous puissiez voir ce qu'il en est
quand on fait... ce n'est pas du tout la même chose qu'un rapport d'audience publique, là, mais
on en a apporté un d'une autre médiation qui a eu lieu. Alors, ça vous permettra de voir ce que ça
contient.

65 Alors, on doit faire rapport évidemment au ministre de nos constatations dans les 30 jours
si la médiation n'a pas lieu. Et si la médiation a lieu, bien, dans les 60 jours, on doit remettre
notre rapport au ministre. Donc, on a une période maximum de deux mois à compter du 19 avril
pour remettre notre rapport.

70 Alors, vous savez sans doute qu'une médiation, c'est un règlement amiable d'un
différend, une forme qu'on dit alternative de règlement de litige ou de prétention de litige dans
l'usage de la négociation et de techniques dites conciliatoires. Alors, c'est dans cette orientation-
là qu'on s'en va. Alors, en tant que médiatrice, moi, j'ai pour rôle d'aider les parties à s'entendre,
à conclure une entente. Le médiateur le fait toujours à titre de tiers impartial.

75 Alors, les membres du BAPE, dont je suis, possèdent pour les fins des enquêtes qui leur
sont confiées les pouvoirs et l'immunité des commissaires nommés en vertu de la *Loi sur les
commissions d'enquête*. Donc, ce statut implique que je suis assermentée devant un juge de la
Cour supérieure du Québec. Je possède certains pouvoirs, tels que d'obliger une personne à
comparaître ou à produire des documents en sa possession, ce qu'on fait de façon exceptionnelle.
Disons qu'on essaie de s'entendre avant d'en arriver là. Et je suis soumise à l'obligation d'agir
équitablement. Je possède aussi l'immunité des commissaires enquêteurs.

80 Alors, en outre, en tant que membre du Bureau, on a un Code d'éthique et de
déontologie. Alors, je me suis engagée à respecter ce code-là. Et vous trouverez dans la
documentation, d'ailleurs, un petit document qui vous rappelle, en fait, les règles de ce code. Et
ça vise, entre autres, à assurer l'indépendance du commissaire, sa neutralité, son impartialité,
la transparence des travaux et l'équité procédurale.

85 Alors, soyez assurés que si on aborde la médiation, je vais agir en toute équité, en toute
neutralité envers les deux parties. Moi, je n'ai pas d'intérêt dans le projet, d'aucune façon. Alors,

90 mon rôle est de vous aider, les parties, à vous entendre. Alors, ce que je vais rechercher, ce sont des éléments de solution qui satisferaient à la fois les requérants et le promoteur. Alors, concrètement, c'est que j'essaie de trouver des propositions qui vont satisfaire à la fois vous et le ministère des Transports.

95 Maintenant, si on aborde le point suivant, la procédure d'évaluation et d'examen des impacts, en fait, dans la pochette, il y a aussi un tableau synthèse de la procédure. Je vais vous en parler un petit peu plus dans le détail. Peut-être que vous, qui avez une formation plus en environnement, vous êtes davantage familière avec ça, mais on rappelle quand même le processus.

100 Alors, le projet de réaménagement de la route 323 dans le secteur de Lac-des-Plages a été, au même titre que d'autres projets de modification de route, inscrit dans la procédure. Initialement, le ministère des Transports a avisé le ministère de l'Environnement de son intention de réaménager la route 323. Par la suite, le ministère de l'Environnement a transmis une directive au ministère des Transports, dans laquelle sont indiquées les informations qui devront être présentées dans l'étude d'impact.

105 Une fois réalisée, cette étude-là a été transmise au ministère de l'Environnement qui, à son tour, a acheminé à différents ministères et organismes, qui ont une expertise qui leur permet d'évaluer le projet, en leur demandant leurs commentaires sur le projet et sur sa recevabilité. Suite à ces commentaires, le ministère de l'Environnement propose au ministère des Transports une série de questions, qui proviennent des commentaires qui ont été reçus, auxquelles le ministère des Transports a répondu.

115 À la suite de ces réponses, que le ministère de l'Environnement a jugé comme étant satisfaisantes, bien, il a émis un avis de recevabilité de l'étude d'impact. Après cette étape, le mandat de consultation publique a été confié au BAPE.

Alors, la période d'information concernant le présent projet a été tenue du 30 septembre au 14 novembre 2003.

120 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

Par rapport à quoi? Excusez, je l'ai manqué. Qu'est-ce qui est le 30 septembre?

125 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

C'est la période d'information.

Mme MARTINE LAPOINTE :

130 Pas publique là?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ce n'est pas la séance d'information, mais il y a une période...

135

Mme MARTINE LAPOINTE :

Excusez.

140

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Il y a toujours une période d'information de 45 jours.

Mme MARTINE LAPOINTE :

145

O.K.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

150

Alors, à cette période-là, je pense que c'est à ce moment-là que vous avez eu connaissance du projet?

Mme MARTINE LAPOINTE :

155

Non, c'est en février.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

160

C'est en février?

Mme MARTINE LAPOINTE :

C'est les dates qui ne sont pas bonnes. C'est ça?

165

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

C'est ça.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

170

Ah! d'accord. Excusez-moi.

Mme MARTINE LAPOINTE :

175 Il y a un autre tronçon de la route, peut-être que c'est l'autre tronçon de la route, celle de Saint-Rémi d'Amherst qui était juste un petit peu avant, qui a été faite un peu avant, mais ça a fini en février.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

180 Alors, jusqu'en février.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

185 Votre demande date, votre requête, le 24 février.

Mme MARTINE LAPOINTE :

190 Ça finissait le 28, je pense. Donc, ça fait 45 jours.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

D'accord. Alors, donc, 45 jours, c'était de la mi-janvier à aller à la fin février.

195 **Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice :**

Du 13 janvier au 27 février.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

200 Je suis désolée.

Mme MARTINE LAPOINTE :

205 Non, c'est beau, mais je voulais être sûre que je comprenais.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Alors, 13 janvier au...

210 **Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice :**

28 février.

215 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Au 28 février, d'accord.

220 **Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :**

C'était marqué le 27.

225 **Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice :**

27.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

230 Bon, alors, c'est au cours de cette période-là que vous avez pris connaissance du dossier, puis transmis au ministre de l'Environnement votre demande d'audience publique, en fait votre requête.

235 Alors, lorsqu'il reçoit une ou des requêtes, le ministre peut juger opportun de confier au BAPE un mandat d'enquête et de médiation au lieu d'une audience publique, lorsque les circonstances le permettent. En fait, avant de prendre sa décision, le ministre va tenir compte du nombre de requérants, de la nature de leurs préoccupations et de différents autres facteurs.

240 Et dans le présent projet, bien, il a choisi qu'il serait peut-être possible de répondre à vos préoccupations dans le cadre d'une médiation. Alors, c'est là qu'on en est aujourd'hui.

245 Alors, ce qui m'amène à vous parler un peu plus en détail des règles de procédure de la médiation. Alors, la médiation permet d'obtenir une entente équitable entre les parties sur un projet donné sans aller en audience publique. Alors, il s'agit de trouver des terrains d'entente possible, c'est pourquoi je demande aux participants un consentement à la médiation.

250 Alors, ce consentement – puis j'insiste là-dessus – ne vous enlève pas votre droit à l'audience publique si la médiation échoue. Alors, votre requête est toujours là. Et s'il y a une entente de médiation, bien sûr, à ce moment-là on va vous demander de renoncer à votre requête. Mais tant qu'il n'y a pas d'entente, vous gardez votre droit à l'audience publique.

255 Alors, par la suite, le médiateur doit faire rapport au ministre de l'Environnement de ses constatations et de son analyse, comme je le disais tantôt. Et le rapport inclura les éléments de l'entente, s'il y en a une.

255 La décision d'autoriser ce type de projet est prise par le Conseil des ministres sur recommandation du ministre de l'Environnement. Et s'il y avait entente entre vous et le ministère des Transports, les éléments de l'entente seraient repris dans la recommandation du ministre à ses collègues. Alors si, par contre, le projet devait être soumis à une audience publique, bien, il

260 importe de se rappeler que le rapport du BAPE est constitué de plusieurs recommandations qui peuvent ne pas être retenues par le ministre.

Alors, contrairement à la médiation, normalement, l'entente qui a été convenue entre les deux parties fait partie du décret.

265 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

O.K.

270 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

D'accord? Alors que...

Mme MARTINE LAPOINTE :

275 À l'audience publique, ce n'est pas nécessaire.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

280 Bien, à l'audience publique, le BAPE fait des recommandations, mais toutes les recommandations ne sont pas toujours retenues par...

Mme MARTINE LAPOINTE :

O.K.

285

M. ALAIN ROY :

Je vois ça.

290 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

295 Alors, donc, la médiation présente des avantages par rapport à l'audience publique, donc, comme je disais tantôt, parce que l'entente fait partie du certificat d'autorisation, ce qui n'est pas le cas dans le cas d'une audience publique. Et la médiation favorise aussi la bonification d'un projet. Elle épargne habituellement du temps, des frais aussi pour les organismes en cause et lie d'une certaine façon le ministre de l'Environnement, qui généralement propose au gouvernement un certificat d'autorisation qui inclut les termes de l'entente qui a eu cours lors de la médiation.

300 Alors, de quelle façon on va procéder? Alors ce soir, bien, je vous rencontre. En fait, je vous explique un petit peu comment ça fonctionne et, tout à l'heure, on va regarder les éléments de votre requête. Demain, on va rencontrer le ministère des Transports. On va faire la même

démarche avec eux. Et si les deux parties donnent leur consentement à la médiation, bien, à ce moment-là, on va aborder la médiation proprement dite.

305

Dans le cas présent, je pense, on a prévu, si les deux parties sont d'accord, une première rencontre vendredi, qui serait une rencontre d'information, puis j'élaborerai un petit peu plus tard là-dessus.

310

Maintenant, au préalable, je dois vérifier avec vous s'il y a accord sur la justification du projet et sa réalisation éventuelle. C'est-à-dire que pour pouvoir discuter de vos préoccupations, il faut que vous soyez d'accord sur le fait qu'il y a un réaménagement de la route 323 dans le secteur de Lac-des-Plages et que, bien, il va y avoir un réaménagement.

315

Ça ne veut pas dire qu'il ne peut pas y avoir des aménagements. Mais si vous me disiez, par exemple: «La route devra passer ailleurs», vous comprendrez qu'à ce moment-là, ça peut avoir des impacts pour des tiers. Et ça, ce n'est pas recevable dans le cadre d'une médiation. Alors, je vais être très claire avec vous là-dessus. On peut discuter de plein d'éléments, on peut aborder plein de choses, mais s'il y a des tiers qui sont mis en cause, bien, normalement, ce n'est pas recevable. On verra si on débute la médiation, au fur et à mesure, selon les questions. Ou si encore vous disiez: «Non, on n'en veut pas de nouvelle route. On veut rester avec celle qu'on a», bien, ça non plus, ce n'est pas recevable. Alors, c'est essentiel avant d'aller plus loin.

320

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

325

Est-ce que je peux rajouter quelque chose?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

330

Oui.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

335

Ce n'est pas recevable dans le cadre d'une médiation. Si vous décidez de garder votre demande d'audience publique, c'est des éléments qui peuvent être discutés dans le cadre d'une audience publique.

340

Parce que comme madame Boulet a dit, à ce moment-là, si on parle de choix de tracé, par exemple, ou, bon, de certaines composantes du projet, les tiers habituellement sont présents en audience publique, les gens peuvent s'informer, poser des questions et faire valoir, eux aussi, leurs droits ou leur point de vue, parce que c'est des éléments qui sont débattus généralement dans une audience publique. Dans le cadre d'une médiation...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

345

Les tiers ne sont pas là.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

350

... les gens ne sont pas autour de la table. On n'a pas leurs préoccupations, là, par exemple.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

355

C'est sûr que quand ça passe chez le voisin, c'est toujours plus facile d'accepter que ce n'est pas chez soi. Mais enfin, comme vous êtes les requérants, bien, on est ouverts à discuter de plein de choses, mais en autant qu'on soit d'accord qu'on ne peut pas toucher à la justification du projet.

360

Alors, moi, j'ai l'intention, si on aborde la médiation, de procéder point par point. C'est-à-dire que, par exemple, s'il y a une problématique qui est soulevée, qu'il y a une entente sur cette problématique-là, alors à ce moment-là on convient de l'entente avec le ministère des Transports et on ne revient plus, on passe à un autre point. Je sais qu'il y a certains éléments qui ont été soulevés dans votre requête; alors, on pourrait les regarder un à la fois et convenir d'entente au fur et à mesure.

365

Alors, moi, à titre de médiatrice, bien sûr, j'ai le devoir moral de protéger le droit des tiers de l'environnement et de l'environnement. Alors, c'est un peu ce que je disais tantôt, il ne faut pas tasser le problème chez le voisin. Et on a le devoir de ne pas laisser les parties conclure une entente qui ne serait pas juste et équilibrée.

370

Dans le fond, je caricature un peu là, mais par exemple, le ministère des Transports dirait: «Bien, oui, oui, c'est correct. On va vous donner un petit peu d'argent», ce n'est pas le cas là, mais on ne change rien, là, mais, bon. Alors ce n'est pas un règlement équitable. Il faut vraiment que les deux parties s'entendent et que ça soit une formule gagnant-gagnant pour pas qu'il y ait de perdant dans le processus.

375

Alors, une fois les consentements obtenus, bien, là, il y a une série de rencontres qu'on pourrait faire. Ça peut être très peu de rencontres comme plus de rencontres, dépendamment de l'évolution des ententes et de la médiation. Mais bien sûr, on convient ensemble de moments qui conviennent à tout le monde, mais dans un contexte où, bien sûr, il faut que dans 60 jours notre rapport soit remis au ministre.

380

Il est certain que peut-être qu'à la lecture de vos demandes, le ministère des Transports va peut-être nous demander un certain temps pour, je ne sais pas, une semaine, deux semaines, pour évaluer votre demande et revenir avec une proposition là-dessus, alors, évidemment pour leur permettre de faire le travail.

385

Mme MARTINE LAPOINTE :

390

Si je comprends bien, en ce moment, le ministère des Transports n'a pas lu la requête qu'on a envoyée?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

395

Non.

Mme MARTINE LAPOINTE :

400

C'est juste le BAPE qui l'a lue?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

405

Bien, oui.

Mme MARTINE LAPOINTE :

Le BAPE, c'est ça.

410

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

415

Oui, nous, et le ministre. On ne peut pas la remettre au ministère des Transports, de un, si vous n'avez pas consenti à une médiation et il faut que vous nous autorisiez... bien, en fait, en consentant à la médiation, vous nous autorisez à la rendre publique. En la rendant publique, bien, là, on va la remettre au ministère des Transports. Alors, là, pour le moment, ils n'ont pas vu votre requête.

420

Alors, la médiation, bien sûr, se déroule entre le promoteur, la médiatrice et les requérants. Si je juge que c'est approprié, je pourrais inviter toute personne dont on considère que la participation serait nécessaire.

425

Alors, on a rencontré, hier, le ministère de l'Environnement. On leur a fait part du processus qu'on allait entreprendre et on leur a dit que si c'est nécessaire, on leur demanderait de se joindre à nous soit par communication téléphonique ou autrement. Mais si on a besoin vraiment d'information, ils sont disponibles pour nous aider dans le cadre du processus. Mais ça pourrait être toute autre personne qui pourrait apporter un éclairage sur le contexte de la proposition du ministère des Transports.

430

Alors, pendant la médiation, bien sûr, je préside les travaux. Puis mon rôle consiste à vous assister, à assister l'échange d'informations objectives, à faciliter la communication et le processus de négociation. Alors, je peux aussi proposer des éléments de solution, mais je dois

m'assurer que les ententes vont respecter les lois et règlements en vigueur. Bien sûr qu'il faut que ce soit dans ce cadre-là. Et si je constatais à un moment donné que c'est peu probable qu'il y ait une entente, je peux mettre fin à la négociation ou à la médiation en tout temps.

435

Alors, si vous consentez à la médiation, bien, je m'attends de vous et du promoteur que vous participiez de bonne foi, que les échanges et les discussions entre vous et le promoteur vont toujours se faire en ma présence.

440

La négociation et la médiation ne peuvent pas non plus se faire par l'entremise des médias. Vous comprendrez que ça n'aiderait pas votre cause et ça n'aiderait pas non plus le ministère des Transports s'il faisait ça. Et les seules communications médiatiques ont pour objet d'informer la population s'il y a une médiation. Alors, on a déjà envoyé un communiqué et c'est la commission qui s'en charge.

445

Pour ce qui est de rendre publics des documents, bien sûr que s'il y a une médiation, les transcriptions d'aujourd'hui et de demain avec le ministère des Transports seront rendues publiques et votre requête. Pour ce qui est des comptes rendus que la commission ferait, bien sûr, ça, ce n'est pas rendu public tant et aussi longtemps que la médiation n'est pas terminée. Même que les comptes rendus, c'est des comptes rendus qu'on fait à l'interne et, normalement, on ne les rend pas publics. La seule chose qui est publique, c'est notre rapport quand le ministre autorise à le rendre public.

450

Alors, je ne sais pas si vous avez des questions à ce moment-ci ou...

455

Mme MARTINE LAPOINTE :

Non.

460

M. ALAIN ROY :

C'est bien exprimé, c'est bien expliqué. On n'a pas l'habitude de ce processus-là, mais c'est intéressant d'y participer.

465

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Là, je ne sais pas, en fait, vous êtes consentants à ce qu'on aille plus loin dans le processus, qu'on passe vraiment à une médiation?

470

M. ALAIN ROY :

Ah! bien oui, tout à fait d'accord.

Mme MARTINE LAPOINTE :

475

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

480

Et dans ce sens-là, vous nous autorisez à rendre votre requête publique?

Mme MARTINE LAPOINTE :

485

Absolument.

M. ALAIN ROY :

Oui.

490

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

495

Écoutez, avant d'aborder l'objet de vos requêtes, je vous offre, si vous voulez prendre un café ou quelque chose, on peut vous offrir un café. Ça va prendre deux ou trois minutes, on va avoir le café, puis on pourra en même temps regarder peut-être la carte. Parce que c'est les cartes que nous, au BAPE, on a fait faire pour vraiment mieux voir de quoi il s'agissait, parce que...

Mme MARTINE LAPOINTE :

500

Oui. Elles sont vraiment belles.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

505

On voit bien le sentier dont vous faites mention dans votre requête.

M. ALAIN ROY :

C'est ça. C'est assez extraordinaire.

510

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Ça a été pris en 2000. Si entre-temps il y a eu quand même de nouvelles constructions, on ne les voit pas là, mais ça donne quand même une bonne idée.

515

Mme MARTINE LAPOINTE :

Oui, oui, c'est une bonne idée.

520 **Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :**

On vous a préparé l'étude d'impact du ministère des Transports. Parce que, bon, c'est peut-être un peu difficile de le consulter à la bibliothèque. Puis en tout cas, personnellement aussi pour aller des fois sur le site du BAPE, les cartes, c'est dur de voir les détails.

525 **M. ALAIN ROY :**

C'est des documents qu'on a déjà consultés, Martine?

530 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

535 On peut vous en laisser une copie papier de l'ensemble du dossier.

Mme MARTINE LAPOINTE :

Oui. J'apprécierais beaucoup, oui. Ce serait très gentil.

540

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Habituellement, on ne fait pas ça, mais on en avait une copie de surplus. Le ministère de l'Environnement nous en a envoyé plus.

545

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

S'il y avait dix requérants, on n'aurait pas pu faire ça.

550 **Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :**

Non. Des fois même, avec les requérants, on ne peut pas. Mais là, on a une copie de plus. Alors, c'est pour ça...

555 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Ces cartes-là, on les a faites pour vous. On vous les laisse.

M. ALAIN ROY :

560

Merci.

Mme MARTINE LAPOINTE :

565 Les photocopies que j'ai faites à la bibliothèque pour les cartes, ça ne marche pas
tellement bien. On a des petits bouts, puis c'est vrai que ça ne sort pas très bien pour les
nouvelles cartes.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

570 Ces cartes-ci, en fait, c'est un grossissement de ce secteur ici, puis on ne voit pas tout le
tracé.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

575 Alors, peut-être juste avant d'aller plus loin, on était dans la cartographie, je voulais vous
dire que nous autres, la commission, on va aller voir le terrain. Parce qu'on veut voir, de toute
façon, même si on a des cartes, on veut voir ce que ça a l'air sur place.

M. ALAIN ROY :

580 Oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

585 Mais ce qu'on voudrait faire, en fait, avec le ministère des Transports... c'est parce qu'on
ne peut pas y aller juste avec vous ou juste avec le ministère des Transports.

M. ALAIN ROY :

590 Non, non, correct.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

595 Mais on trouverait ça intéressant, quand on va commencer les discussions, si le ministère
des Transports consent, aller avec vous autres et avec le ministère des Transports sur les lieux
pour vraiment voir. Parce que je pense que des fois, quand on voit sur place, ça vaut 100 000
mots, n'est-ce pas?

M. ALAIN ROY :

600 Oui, oui.

Mme MARTINE LAPOINTE :

605

Oui, oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

610

Et nous, on a l'intention d'y aller. D'ailleurs, jeudi, on va aller faire un tour.

M. ALAIN ROY :

615

Jeudi?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

620

M. ALAIN ROY :

Sur le terrain directement?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

625

Sur le terrain, si vous nous donnez la permission.

M. ALAIN ROY :

630

Bien oui.

Mme MARTINE LAPOINTE :

635

Bien sûr, bien sûr.

M. ALAIN ROY :

J'ai mis des...

640

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Vous avez mis des pièges à rats?

M. ALAIN ROY :

645

... des embûches un peu, parce qu'il y avait des...

Mme MARTINE LAPOINTE :

650 À pied, c'est possible. C'est juste qu'il y a des 4 X 4 qui passaient sur notre sentier à toute vitesse.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

655 Non, non. Nous, on va y aller à pied.

M. ALAIN ROY :

660 J'ai mis quelques troncs d'arbre à deux endroits pour pas que ça fasse des courses. Parce qu'on a des jeunes enfants, puis souvent les jeunes enfants peuvent marcher presque 100 mètres devant nous, puis on ne les voit plus.

Mme MARTINE LAPOINTE :

665 Ils sont heureux, mais...

M. ALAIN ROY :

670 Un jour, on a vu passer des 4 X 4 à peu près à 80 kilomètres/heure sur le chemin. On a fait des obstructions pour que les enfants soient en sécurité. Vous allez voir quelques obstacles, mais il n'y a pas de problème.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

675 Alors, on va aller visualiser pour être mieux en mesure de vous aider dans les échanges avec le ministère des Transports. Puis enfin, on pourrait y retourner...

M. ALAIN ROY :

680 On va souhaiter qu'il fasse beau.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

685 On a commandé du beau temps.

Alors, on peut peut-être prendre, bien, en fait, votre requête. Je ne sais pas si vous avez besoin d'une copie ou quoi que ce soit?

690 Ce qu'on pourrait faire dans un premier temps, c'est peut-être regarder avec vous les principaux éléments que vous voudriez discuter avec le ministère des Transports. Parce que

nous, on les rencontre demain. Donc, s'ils acceptent, bien, là, déjà on va commencer à leur dire: «Tel aspect, tel aspect, tel aspect.»

Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice :

695

On va juste masquer votre adresse, parce qu'on masque les informations nominatives.

M. ALAIN ROY :

700

Il faudrait mentionner en tout cas qu'on était d'accord avec la nomination de la route. Est-ce qu'il faut le redire?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

705

Non, non, ça va. Oui, ça va, il n'y a pas de problème. Ça, vous l'avez dit tout à l'heure. Alors, ça, il n'y a pas de problème.

Mais là, qu'est-ce que vous souhaiteriez discuter avec le ministère des Transports par rapport au tracé qui est proposé?

710

Mme MARTINE LAPOINTE :

Bien, en fait...

715

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Bien, peut-être que je peux vous dire une chose avant d'aller plus loin. Si le ministère des Transports consent demain à la médiation, ce qu'on a déjà prévu avec eux pour vendredi, c'est qu'on vous donne de l'information sur la procédure d'expropriation. Que ce soit une maison ou une partie de terrain, ils ont une procédure, c'est encadré légalement, donc qu'ils vous transmettent de l'information là-dessus. Et l'autre aspect, c'est sur le climat sonore.

720

Alors, on a prévu qu'il y ait deux présentations, des échanges sur ces deux aspects-là.

725

Mme MARTINE LAPOINTE :

O.K.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

730

D'accord?

M. ALAIN ROY :

735 En fait, nous, on a deux préoccupations. La première préoccupation, c'est sur le
développement à long terme de toute la région du Lac-des-Plages en fonction de l'avenir, dans
30, 40, 50 ans, comment on va pouvoir imaginer le développement, construire de nouvelles
routes qui seraient si proches du lac, qui risquent peut-être même de l'altérer par le déversement
des sels de déglçage, qui vont finir par affecter l'eau d'une certaine façon ou le sol
740 environnemental dans le voisinage. Ça, c'est une grosse préoccupation, la première
préoccupation.

On comprend le fait que la route doit se faire, que c'est important d'aller de l'avant puis
d'avoir une route qui va permettre un passage plus sécuritaire et plus rapide vers le Mont-
745 Tremblant. Ça, on est d'accord. Donc, c'est la première préoccupation.

Advenant le cas que le Ministère décide ou autorise le développement actuel de la route
qui est proposée, ce qu'on voudrait, c'est qu'on puisse repousser la route par rapport à notre
propriété, surtout parce que notre propriété, c'est un terrain qui a à peu près presque 40 acres.
750 C'est une unité. C'est vraiment un domaine qui est fait dans une unité. Puis nous, on ne voudrait
pas briser l'harmonie de cette unité-là.

On comprend qu'on ne veut pas non plus nuire à d'autres propriétés qui ont aussi le droit
d'exister. Mais ce qu'on aimerait, c'est que d'une certaine façon, sans changer beaucoup le
755 passage de la route, en acceptant qu'on cède une partie de notre terrain pour le développement,
mais au moins que l'unité ne soit pas tout brisée, surtout notre plantation de pins rouges qui a
peut-être entre 40 et 50 ans, qui a été plantée par la personne qui nous a vendu le terrain pièce
par pièce, puis que maintenant c'est rendu presque des géants.

760 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

D'ailleurs, dans le rapport du BAPE, c'est sous-évalué, l'âge de ces pins-là.

M. ALAIN ROY :

765 Au-dessus de 30 ans.

Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice :

770 Dans l'étude d'impact.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

775 C'est-à-dire, dans l'étude d'impact du ministère des Transports.

M. ALAIN ROY :

On parle d'une forêt de 30 ans, puis le monsieur, il les a plantés quand il était jeune.

780 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais ça, c'est quelque chose que vous pourrez discuter avec le ministère des Transports, l'âge des arbres...

785 **Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :**

La valeur écologique aussi.

790 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

... la valeur écologique et tout ça. C'est quelque chose qui se discute.

M. ALAIN ROY :

795 C'est ça. On a donc un ensemble sur toute notre forêt de pins rouges qui fait peut-être 4 ou 5 hectares aujourd'hui. Ils vont en abîmer presque le quart. Ça va devenir un endroit où que d'une partie de la route, il va y avoir un hectare, je ne sais pas, de forêt de pins rouges, puis l'autre côté il va y en avoir deux, alors que notre propriété va être d'un côté de la route. C'est surtout ça, on veut juste la repousser un peu.

800

En plus, c'est que nous, on a trois jeunes enfants, puis on a acheté ça à long terme. De la façon que le terrain est fait, c'est un terrain en pente, puis la route va utiliser parmi les plus beaux terrains qui vont avoir une superbe vue sur le lac. Une fois que les arbres sont tout coupés, on voit le lac très bien. Moi, l'hiver, comme là maintenant, je vais dans la forêt, je regarde puis je vois le lac.

805

On trouve ça dommage qu'on utilise des beaux terrains pour le passage d'une route, alors qu'on pourrait... un petit peu plus loin, le terrain est encore là, le terrain n'est pas plus accidenté. Peut-être pas tellement à plus de frais, ça va permettre d'être peut-être un petit peu plus loin, toujours sur notre terrain. Puis notre terrain est fait en longueur. Nous, on voit ça... on a 40 acres. Il va peut-être avoir 8 ou 10 acres d'un côté de la route, puis 30 de l'autre côté qui sont moins utilisables.

810

Mais ce qu'on dit, nous, c'est qu'étant donné que ça a 1 600 pieds – moi, c'est en pieds que je le vois – 1 600 pieds de long, nous, on repousse de l'ordre de 50 pieds de la route. C'est presque rien. On a un fanion rouge. 50 pieds plus loin, le niveau sonore diminue. Puis nous, on augmente d'à peu près 2 ou 3 acres notre terrain d'un côté, parce qu'il est très long, puis des terrains avec des belles vues sur le lac. C'est surtout ça que... on ne veut pas empêcher le

815

820 développement de la route. On ne veut pas être obligés de développer un autre tronçon, même si on pense que c'est ça que ça prendrait, mais on veut juste dire: on va repousser un petit peu.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

825 Mais ça, en fait, on peut faire une proposition en ce sens-là. On peut faire part au ministère des Transports de votre demande. Puis là, c'est certain que si on discute mercredi avec eux, ils ne seront probablement pas en mesure de nous dire quelque chose là-dessus, il va falloir qu'ils l'examinent. Mais lors des prochaines rencontres, ils pourront revenir avec une proposition positive ou non, mais avec les motifs qui vont appuyer leur point de vue.

830 En fait, je pense que c'est quelque chose qui... bien, en tout cas, qui apparaît légitime. Bon, c'est sûr qu'il ne faut pas que ça vienne, que ça brise le droit des tiers, c'est-à-dire que ça joue, que ça a un impact négatif pour d'autres.

M. ALAIN ROY :

835 D'autres, oui.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

840 Mais, en tout cas, on pourra voir avec eux s'il y a quelque chose à faire dans le sens de ce que vous demandez.

M. ALAIN ROY :

845 Puis aussi, disons que les deux préoccupations, c'était un à long terme pour toute la municipalité, un à notre point de vue. Mais de notre point de vue, après ça, on a toutes sortes d'interrogations qui ne sont pas exprimées dans le rapport.

850 Par exemple, le niveau de la route, est-ce que c'est une route qui va être encastrée? Est-ce que c'est une route qui va être un peu plus haut que nous? Si la route est encastrée, c'est sûr, le bruit va être un peu moindre. Si la route est quasiment au même niveau, là, il va y avoir beaucoup de bruit. Puis après ça, s'il y a une possibilité de faire un genre de talus de terre un peu, à un moment donné quand la route va être faite, pour pas qu'on se retrouve avec...

855 Parce que nous, on a des routes de chaque côté maintenant, là. D'un côté, je vais avoir la route ancienne; puis juste en arrière, dans mon fond de cour, je vais avoir une autre route.

Mme MARTINE LAPOINTE :

860 Dans ton salon, tu as l'ancienne route; dans la cuisine, tu as la nouvelle route.

M. ALAIN ROY :

C'est ça.

865

Mme MARTINE LAPOINTE :

Si on regarde comme ça, là, on est vraiment dans l'embranchement entre les deux aussi, je veux dire. Quand on regarde, on est vraiment pris dans l'embranchement entre les deux.

870

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, effectivement.

875

M. ALAIN ROY :

Puis partout, le terrain est abîmé partout, partout. Mais c'est surtout l'idée que c'est très proche l'un de l'autre. Mais on ne sait pas si ça va être encasté, on ne nous le dit pas.

880

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Mais ça, ces questions-là sont dans votre requête. Donc, ça, on va leur transmettre dès demain ces questions-là. Donc, dès vendredi, il pourra y avoir, en tout cas dans certains cas, des réponses à vos questions.

885

M. ALAIN ROY :

Puis c'est sûr que ça peut impliquer des coûts de plus pour eux. Là, on comprend ça, mais nous aussi, on a un coût humain qui va être important.

890

Mme MARTINE LAPOINTE :

Mais en pensant aussi que le Lac-des-Plages, c'est un endroit de villégiature. C'est compris partout dans les rapports. On le dit, c'est ça, c'est la vocation du Lac-des-Plages, c'est de la villégiature. Il ne faut pas nuire à ça non plus.

895

M. ALAIN ROY :

C'est sûr que c'est bien proche du lac.

900

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Non, c'est certain. En tout cas, nous, on va voir. Mais outre, bon, je sais aussi que dans votre requête, vous parlez de votre puits.

905

M. ALAIN ROY :

910 On a deux puits: un puits qui est plus bas, vers l'ancienne route, puis un puits de surface
qui va être exproprié. C'est sûr que notre puits de surface, si on a un puits, ne pas l'exproprier,
ne pas... Parce que là, le relocaliser, ça va être difficile, il va y avoir de la route partout. La route
va être d'un bout à l'autre. On sait bien que ce puits de surface là, c'est une... on est plus haut
dans la montagne, le puits coulait par gravité. Maintenant, ce puits-là, il est perdu.

915 Puis quand vous irez visiter la forêt, vous n'aurez pas l'occasion de rentrer dans le bois
nécessairement, mais quand on rentre dans le bois, on se rend compte que finalement, c'est ça,
il y a une petite pente. Peu importe où la route va être, le puits de surface est perdu. C'est
toujours bien quand il y a une panne d'électricité, notre eau arrivait. Là, on n'en aura plus.

920 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Mais est-ce que le puits est à une bonne distance de votre maison ou...

925 **M. ALAIN ROY :**

La route est...

Mme MARTINE LAPOINTE :

930 Elle passe à 50 mètres de la maison. La route va passer très, très proche. Le puits va
être à cette distance-là.

M. ALAIN ROY :

935 Parce que l'emprise, c'est 55 mètres qu'on dit. 55 mètres, on a vu déjà...

Mme MARTINE LAPOINTE :

Voulez-vous voir des photos?

940 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui.

945 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

J'ai pris quelques photos au mois d'avril.

M. ALAIN ROY :

950 55 mètres, on a vu dans le bout du lac Supérieur à Mont-Tremblant... au Mont-Tremblant,
on sait qu'il y a eu un nouveau tronçon de route pour le lac Supérieur, dans ce coin-là, puis c'est
quasiment une dévastation. Les gens qui connaissaient ça avant, ils disent: «Mon Dieu! c'est
une dévastation d'un si bel endroit.» C'est sûr qu'on accepte, on voit ça, puis après ça, on voit le
nôtre qui va être comme ça, puis on est tellement misérables.

955

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Il y a de quoi se préoccuper, oui.

960

M. ALAIN ROY :

Bien, c'est ça.

Mme MARTINE LAPOINTE :

965

Ça, c'est des photos de la famille. Je m'excuse, parce qu'on se disait il fallait avoir...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

970

D'accord. Ça, c'est la pinède.

Mme MARTINE LAPOINTE :

975

Ça, c'est juste à côté de la maison. Cette route-là ne sera pas altérée par la route. Mais
si vous regardez, le puits est à peu près là, le puits de surface?

M. ALAIN ROY :

Oui.

980

Mme MARTINE LAPOINTE :

Ça, c'est la galerie. Ça, c'est notre cuisine qui est là. Donc, le puits est à peu près...

985

M. ALAIN ROY :

C'est le bout de la route.

Mme MARTINE LAPOINTE :

990

Puis la route arrive là.

M. ALAIN ROY :

995 Ça dépend où qu'on met le centre.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1000 Le fanion rouge, c'est ça, le fanion rouge, en comptant 55 mètres, parce que le fanion rouge est dans le milieu de la route, on a calculé 55 mètres, c'est jusque là qu'il se rend.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1005 Il y a un fanion qui est installé?

M. ALAIN ROY :

Oui, notre terrain a été...

1010 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

Il a été arpenté déjà.

M. ALAIN ROY :

1015 Puis ici, c'est le centre de la route, puis on prend 25 mètres de chaque côté. C'est sûr que là, la route arrive là, alors que le terrain a 1 600 pieds de long. Puis en le regardant, il n'est pas plus accidenté plus loin ou moins loin; il est peut-être même plus beau.

1020 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

1025 Je vais vous montrer où est la maison en premier, ça va être plus simple là. La maison est comme ça ici. Là, la photo que vous venez de voir, c'est le coin de la galerie ici, la cuisine est de ce côté-là, puis la route passe derrière. Puis la photo qui est ici, celle-là, c'est le coin de la maison, ici, là. Là, vous voyez, là où il est, c'est la route où est-ce qu'elle va passer en ce moment.

M. ALAIN ROY :

1030 C'est la vue du lac, ça.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1035 Ça, c'est la vue du lac, c'est de ce côté-ci. Puis ça, c'est l'ancienne route. Ça fait que vous voyez, c'est quand même assez proche. Là, je suis au pied de l'escalier quand j'ai pris la photo.

M. ALAIN ROY :

1040 Puis quand ça passe, on entend les autos passer.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1045 Surtout au printemps. Ça fait que là, c'est ça le genre de sentier qu'on a, le sentier pédestre qu'on a avec nos pins.

M. ALAIN ROY :

1050 C'est un peu une forêt. C'est comme en Californie, la forêt de séquoias. C'est des forêts...

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1055 Si vous nous donnez la permission, jeudi, on a peut-être l'intention d'aller marcher un peu dans la forêt.

M. ALAIN ROY :

1060 Oui, oui. Vous allez voir, le tour fait un kilomètre.

Mme MARTINE LAPOINTE :

Je pense que celui-là, c'est...

1065 **M. ALAIN ROY :**

On a plusieurs sentiers.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1070 Celui-là, mes parents sont assis sur la galerie, là, mais la route va passer à peu près au deuxième arbre. Bien, elle s'en va évidemment en diagonale par rapport à la maison, mais elle passe à peu près au deuxième arbre. Cette partie-là du sentier va être de l'autre côté de la route, quand la route va avoir passé. On est déjà loin, ce n'est plus des pins rouges là.

1075

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Est-ce que la partie des pins rouges, la pinède, est-ce que la route la coupe complètement?

1080

Mme MARTINE LAPOINTE :

Un quart d'un côté, deux quarts de l'autre.

1085

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

On le voit ici. Ici, on voit très bien sur la carte.

1090

M. ALAIN ROY :

Ça, c'est tous les pins rouges.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1095

On voit bien la ligne de plantation.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

On voit la ligne de plantation.

1100

M. ALAIN ROY :

Oui, c'est ça.

1105

Mme MARTINE LAPOINTE :

Cette photo-là est prise...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1110

Elle est prise en 2000.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1115

Oui, c'est ça. Oui, mais je veux dire, la photo ici, là, c'est le croisement ici, là. On est ici. On vient juste de croiser la route. Comme je vous dis, ce segment-là va être de l'autre côté de la route.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1120

Et votre résidence, elle est où?

M. ALAIN ROY :

1125

Elle est juste, juste ici. Le tronçon rouge, là, si on calcule l'emprise, ça va se retrouver dans le fond de la cour.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1130

Mais ça, il faut dire aussi que ce tracé-là n'est pas en fonction des plans et devis du ministère des Transports. Donc, en fait, ce qu'on sait, c'est que ça peut jouer. C'est une échelle approximative de 0 à 100 mètres.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1135

Oui, c'est sûr. Et nous, on se fie, les photos, on s'est fiés avec les fanions qu'on a vus sur place, ce qui est déjà arpenté.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1140

Mais pour vous, le fait, mettons, quelle que soit l'entente, si entente il y a, le fait que la route coupe des deux tiers et que, mettons, vous n'avez pas accès à une partie de votre terrain, est-ce que c'est quelque chose qui vous dérange beaucoup?

Mme MARTINE LAPOINTE :

1145

À nous, oui, et à la famille aussi. Parce que moi, ce terrain-là, on l'a acquis ça fait pas longtemps. Mais moi, ça fait quarante ans que je me promène dans ce bois-là. Parce qu'au Lac-des-Plages, c'est le seul endroit où c'est sécuritaire d'aller se promener en forêt un peu. Le reste, bien, c'est le long de la route qui était dangereuse, on ne pouvait pas aller jouer là. C'est sûr que pour nous, moi et ma famille, je veux dire, la famille agrandie, c'est dramatique.

1150

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1155

Mais je me pose une question. Puis écoutez, je dis ça sans savoir si c'est quelque chose de possible, mais est-ce que, par exemple, si le ministère des Transports ou je ne sais pas quelles vont être, bon, ses propositions ou quoi que ce soit, mais est-ce que vous souhaiteriez continuer avoir un accès, quel que soit l'endroit où va passer la route, à cette partie-là du terrain?

1160 **M. ALAIN ROY :**

Vous voulez dire construire un viaduc?

1165 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Je ne sais pas. Écoutez, je n'avance rien au moment où on se parle, mais est-ce que c'est quelque chose que, par exemple, je ne sais pas, moi, la route passe à l'endroit prévu, mettons ça comme c'est au moment où on se parle, est-ce que ça veut dire qu'à ce moment-là, vous abandonnez l'autre partie de votre terrain?

1170 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

De toute façon, pour l'instant, on ne peut pas l'utiliser. Ça va être difficile à utiliser, parce que les voitures vont passer très rapidement. Parce que les voitures passent encore plus rapidement évidemment sur cette route-là que sur la route de campagne.

1175 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Oui, c'est certain.

1180 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

Traverser une rue où les voitures roulent à 80 kilomètres/heure avec des enfants...

1185 **M. ALAIN ROY :**

En fait, pour nous, c'est un désastre. Parce que quand vous allez voir, c'est vraiment une unité, c'est vraiment... ça a été fait comme une unité. On détruit une unité. C'est comme si on passait dans le milieu de la maison puis...

1190 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

1195 Là, je pourrais vous montrer le fanion rouge qu'on vous parle. Je vais trouver la photo. Le fanion rouge est ici, là. La galerie est juste là de la maison. Ça, c'est le milieu de la route. Donc, ça se rendait plutôt... je vous disais le troisième arbre, mais c'est à peu près...

M. ALAIN ROY :

On voit déjà... vous voyez la vue du lac.

1200 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

On voit le lac, c'est ça.

1205 **M. ALAIN ROY :**

Comme je disais, Quand on va là, nous, c'est un endroit de tranquillité. Puis même pour l'environnement, là...

1210 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

Comme je vous dis, je les ai triées avant de vous les montrer.

1215 **M. ALAIN ROY :**

Si c'était en ville, là, il y aurait des tollés, des manifestations. Là, ce n'est pas en ville, on va dire: «Bon, il y a des arbres là-bas», mais c'est des arbres qui sont nettement supérieurs aux arbres qui poussent indigènes. Ça a été planté... à Montréal, quand on coupe les arbres, des ormes, on en coupe dix, puis on pleure. Mettez des arbres comme ça qui ont quasiment 50 ans d'âge, là. Ce n'est pas parce que c'est plus loin, qu'on ne devrait pas avoir cet intérêt-là.

1220 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Non, effectivement. Alors, en tout cas, c'est certain qu'il va y avoir des réponses à toutes les questions que vous posez dans votre requête. Et si on résume un peu, bon, il y a la valeur écologique, bien sûr, des arbres. Il y a le fait que la route va couper presque les deux tiers, dans le fond, l'accès à votre boisé. Donc, vous dites: «Ce qu'on voudrait, c'est que la route soit repoussée un peu pour qu'on profite au maximum de l'espace», puis que votre puits de surface ne soit pas exproprié en même temps.

1230

M. ALAIN ROY :

On aimerait ça, bien oui.

1235 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Est-ce qu'il y a d'autres éléments qui vous viennent à l'esprit?

1240 **M. ALAIN ROY :**

C'est sûr que ça... Parce que moi, il y a vraiment des intérêts globaux puis des intérêts personnels. Les intérêts personnels, c'est qu'est-ce qui est discuté, parce que global, on n'en finira plus.

1245

Mais quand même, moi, quand je vais courir sur mon chemin, des fois, je vois des chevreuils, puis les chevreuils viennent dans cette région-là. L'hiver, c'est plein de leurs selles, excréments. On les voit. Ils viennent tout à côté de la maison. On voit les traces à côté. C'est

1250 sûr, quand il va y avoir la route, là, cette faune-là va être repoussée, on ne sait pas où ils vont aller, mais ils viennent naturellement par dizaine, sûrement. On les voit. Une fois, j'ai passé par ici, il y en a qui traversaient la route, deux, trois petits. Moi, j'en ai vu à 10 mètres. Là, je me demande, on n'en verra plus de ça. C'est une préoccupation quand même qui est importante.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1255 De toute façon, elle n'a pas été adressée non plus la population animale, les chevreuils, quelque chose. Mais ça ne peut peut-être pas changer grand-chose, je parle peut-être à travers mon chapeau, là, mais de toute façon, la population dans le rapport d'étude d'impact...

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1260 Au niveau de la faune, non.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1265 Ça n'a pas été adressé non plus.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1270 Non.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1275 Est-ce qu'il y en a beaucoup qui se promènent? Est-ce que c'est un endroit où est-ce qu'ils peuvent manger plus? Ça, j'en ai pas parlé là-dedans parce que...

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Habituellement, quand ce n'est pas des ravages de chevreuils identifiés...

1280 **M. ALAIN ROY :**

C'en est pas un, c'est ça.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1285 ... ce n'est pas comptabilisé ou c'est plus ou moins pris en compte lors de l'élaboration des études d'impact.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1290

Ils n'ont pas parlé du tout de leur présence dans le rapport qu'on a lu.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1295

Mais Faune et Parcs ont quand même été consultés.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1300

Quand ce n'est pas des ravages identifiés, c'est sûr qu'on ne demande pas d'inventorier sur une terre. C'est pour ça, des fois c'est passé outre, mais ça n'empêche pas que ça a quand même une valeur.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1305

C'est ça.

M. ALAIN ROY :

1310

Moi, ma préoccupation, c'est global. C'est qu'on a l'impression qu'on fait du *patchage*. On suit la route parce qu'elle était là, puis on dit: «On va suivre la route.» On va avoir des routes une à côté de l'autre, alors que la population locale pourrait se contenter de cette route-là. C'est une route très sécuritaire, parce qu'il n'y a pas tellement d'accidents mortels, en tout cas. C'est une route tellement sinueuse que...

1315

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Les gens ralentissent?

M. ALAIN ROY :

1320

... les gens ralentissent. Mais je ne comprends pas qu'on n'ait pas une vision, en disant: écoutez, ça, cette chose-là, si on a une grande circulation, pourquoi ne pas aller directement au Mont-Tremblant? Puisqu'on mentionne ça dans la première phrase: «Le but, c'est de permettre une circulation plus rapide de Montebello à Mont-Tremblant.» Je peux dire que si c'était un vendeur, ce serait comme de la fausse représentation. Parce que là, c'est comme passer par, je ne sais pas, Chicoutimi pour aller à...

1325

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1330

Mais écoutez, là-dessus, on peut quand demander au ministère des Transports qu'ils vous donnent une explication sur le choix du tracé, c'est-à-dire ce que vous dites. Ils ont sûrement des motifs valables pour avoir choisi ce tracé-là plutôt qu'un autre. Alors, moi, je peux

quand même leur demander: «Écoutez, donnez des précisions aux requérants sur le fait que vous avez choisi de passer là plutôt que de passer ailleurs.»

1335

Mme MARTINE LAPOINTE :

Cette question-là a été adressée d'ailleurs dans les commentaires de l'Environnement.

1340

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Tout à fait.

1345

Mme MARTINE LAPOINTE :

Mais la réponse, il n'y en a pas. Je n'ai pas trouvé la réponse en tout cas dans les documents que j'ai consultés.

1350

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Mais c'est une question qu'on peut leur demander. En fait, tout le monde a le droit de savoir pourquoi c'est ce choix-là plutôt qu'un autre. Évidemment, il peut y avoir de multiples réponses à ça. Bon, je n'en avancerai pas, là, mais...

1355

M. ALAIN ROY :

On parle souvent d'un petit pont, parce qu'ils ne veulent pas rebâtir un autre pont. La vraie raison, c'est parce qu'ils ne veulent pas faire... parce que faire un gros tronçon qui passerait dans les terres dans la forêt, qui permettrait un développement dans ces régions-là, ça coûterait peut-être 80 M\$. Tandis que là, ils disent: «On va faire ça 10 M\$. Ça contente un peu pour quelques années.» Mais si c'est pour le pont qu'on nous parle toujours, la municipalité dit toujours que c'est pour le pont, le pont, là, c'est un vestige de l'époque romaine ou un petit peu après, puis il n'y a rien d'extraordinaire. C'est juste une question...

1360

1365

Si on parle juste de ce pont-là comme explication, je trouve ça dommage. Parce que la route passe le long d'une rivière aussi plus loin. Je comprends, il faudrait juste qu'il l'enlève dans le début, puis qu'ils ne disent pas que c'est pour favoriser le passage vers le Mont-Tremblant. C'est de la fausse représentation. Qu'on dise juste que c'est pour améliorer l'état de la route actuelle, pour en avoir une plus sécuritaire, pour sauver... on a calculé deux minutes, deux, trois minutes sur le tronçon qu'on a fait. 10 M\$ pour trois minutes, ce n'est pas... c'est sûr que c'est trois minutes qu'on gagne mais...

1370

1375

Mais c'est juste ça, on aimerait avoir une réponse là-dessus. On comprend vraiment que pour des raisons économiques, qu'on puisse se limiter, puis que dans 50 ans ou 100 ans qu'on en fasse une autre, là.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1380 Moi, j'aurais... parce que là, c'est ça, on rencontre les gens du ministère des Transports
1385 demain, mais bon, vous allez réfléchir à ça aussi quand on va se revoir, mais moi, je vois un peu
comme deux portées à vos préoccupations, comme vous avez dit tout à l'heure. Pas je vois, vous
l'avez dit, même de portée locale. Peut-être que vous allez avoir des réponses satisfaisantes du
ministère des Transports, on ne peut pas présumer, peut-être que non, mais ça, c'est peut-être
plus de nature technique peut-être. Bon, on dit de tasser, peut-être d'aménager un écran antibruit,
peut-être réaménager le puits, etc.

1390 Pour vos préoccupations d'ordre global, ça peut difficilement se régler dans le cadre d'une
1395 médiation. Mais je dis ça comme ça, dans le sens que si, pour vous, c'est aussi important que
vos intérêts plus particuliers, gardez en tête que l'audience publique peut permettre ce genre de
débat là, mais pas la médiation.

1395 Alors, ce qui fait que si vous avez ça à coeur, puis c'est votre droit, vous avez toute
légitimité dans l'exercice que vous faites, puis tant mieux si vous l'avez – parce que comme on dit,
il y a des gens qui n'ont peut-être pas eu la chance d'émettre leur opinion – gardez en tête que le
cadre de l'audience publique peut faire ça.

M. ALAIN ROY :

1400 C'est sûr.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Ça peut le faire, mais ça ne veut pas dire que...

1405 **Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :**

1410 Qu'on n'aura pas, par exemple, les bonnes réponses ou que la route va en effet aller, je
ne sais pas, moi, à 10 kilomètres plus au nord, mais il va y avoir pas nécessairement un débat
mais au moins un questionnement qui va être émis là-dessus. Puis les gens, tout le monde aura
le droit de s'exprimer. Mais dans la médiation...

M. ALAIN ROY :

1415 C'est ça, disons ma préoccupation principale, ça va être mon terrain.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1420 Tout à fait. Mais moi, ce que je disais là-dessus, Linda, mais ils peuvent avoir quand
même des réponses pourquoi ce choix-là, pourquoi passer là plutôt que, je ne sais pas, moi, 50
mètres ou 100 mètres plus loin.

M. ALAIN ROY :

1425 C'est plus que ça. Moi, c'est passer style 10 kilomètres plus loin. Parce que tous les gens à qui on parle, même les gens de villages plus loin, ceux de Namur et tout nous disent tous: «Ils nous ont toujours dit que la route passait par Boileau.» Tout le monde nous dit ça. Ça c'est bien différent, puis ça c'est envoyé une belle ligne droite. Quand on regarde l'autre sur la carte, ça fait une grosse courbe.

1430 Mais disons, ma préoccupation, parce qu'on va y aller plus sur notre terrain. Parce que j'ai bien l'impression qu'un jour, peut-être dans 50 ans, ils feront une autre route. Tandis que là, nous, notre terrain, c'est notre préoccupation. Es-tu d'accord avec ça?

Mme MARTINE LAPOINTE :

1435 Oui. Je ne serais pas triste s'ils peuvent répondre quand même à nos questions d'ordre un peu plus global pour avoir une réponse écrite. C'est sûr que nous, notre idée, c'est de dire, bien, la mobilisation de tous ces gens-là, il y a beaucoup de gens qui vont dire: «Ah! on n'est pas d'accord», mais de là à les pousser, à les entreprendre à aller vraiment s'exprimer en audience
1440 publique, c'est un pas à franchir qui n'est pas facile.

Ça fait qu'à ce moment-là, bon, on se dit: on se sent bien petit malgré tout. On est deux. On a notre famille. On a...

1445 **M. ALAIN ROY :**

Nos professions.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1450 C'est ça, nos professions aussi personnelles. D'arriver à... ça nous semble assez un mur assez étanche, le ministère des Transports, même pour...

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1455 Vous dites que même en enquête et audience publique de générer, en fait, de mobiliser les gens sur des questionnements, déjà, ça, ce serait difficile. Ce ne serait peut-être pas si facile à réaliser.

1460 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

Quand on voit la réponse qu'il y a eue à la consultation publique, on se rend tout de suite compte que la réponse n'était pas...

1465 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

En fait, c'est certain, comme le disait Linda, c'est sûr que, bon, on peut demander une réponse au ministère des Transports. Mais vous comprendrez que le fait de dire: «Bon, faites-la 10 kilomètres plus loin», bien, là, c'est un autre projet. Donc, on ne peut pas discuter de ça dans le cadre d'une médiation. Parce qu'à ce moment-là, il y a des tiers qui seraient sans doute touchés par le 10 kilomètres plus loin et là...

M. ALAIN ROY :

1475 C'est un autre débat.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1480 ... on ne peut pas toucher à cet aspect-là. Mais il reste qu'on peut quand même voir tout ce qui vous concerne vous autres, qu'est-ce qu'il y a lieu de faire pour améliorer la situation, puis faire que ça soit plus satisfaisant dans votre cas.

M. ALAIN ROY :

1485 C'est ça. Donc, en résumé, c'est ça, une réponse.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1490 Une question, ça se pose. On peut leur demander.

M. ALAIN ROY :

1495 C'est ça. Puis pour nous, vraiment, comme ma conjointe mentionnait, c'est le fait qu'on ne pourra pas mobiliser les gens. Ça fait déjà deux, trois ans qu'ils en entendent parler, des années. Ça ne donnera rien, parce que les gens sont là pour la fin de semaine, puis ils ne veulent pas plus. Ceux qui sont là, c'est à temps partiel. Là, on ne mobilisera pas ça, puis on va essayer de gérer, être là pour notre terrain.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1500 Alors, demain, on va transmettre ces informations au ministère des Transports. En tout cas, si jamais il y avait quelques petits éléments qui s'ajoutaient, vendredi, vous pourrez en faire part.

1505 Là, comme je vous disais, vendredi, on a prévu que c'était à 9 h 30.

Mme ANNE-LYNE BOUTIN, coordonnatrice :

Oui.

1510

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Alors, ça va être dans une autre salle et on va rencontrer évidemment avec le ministère des Transports. On va présenter quelque chose sur le bruit, c'est-à-dire le ministère des Transports et, en fait, l'expropriation, comment ça fonctionne et tout ça.

1515

Puis si on a le temps, en tout cas, on verra, si c'est bien enclenché, s'il y a certains éléments d'entente qui peuvent être convenus, on le fera. Puis ce sur quoi j'aimerais que vous soyez prêts, c'est si on fait d'autres rencontres, bien, je sais que vous avez probablement des gardes à faire ou des choses comme ça, alors si vous êtes en mesure de nous situer par rapport à vos disponibilités.

1520

M. ALAIN ROY :

Vendredi?

1525

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, vendredi.

1530

M. ALAIN ROY :

Est-ce qu'il va y avoir une possibilité de rencontrer le promoteur aussi?

1535

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Vendredi, il va être là le promoteur.

M. ALAIN ROY :

1540

Parce que dans le fond, je ne sais pas de quelle façon qu'on construit ou qu'on projette un trajet comme ça, mais j'imagine qu'ils ont plusieurs options, puis à un moment donné ils en privilégient une, mais qu'ils doivent avoir aussi dans leur tête, dire: «Bon, ça c'est le deuxième choix, troisième choix», peut-être un peu indirectement pour une petite section comme ça, parce que...

1545

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Mais je vous dirais, une fois que le projet est déposé au ministère de l'Environnement et que le choix qu'ils retiennent, c'est le trajet qui est proposé ici, je vois difficilement comment, en

1550

1555 tout cas, à moins de quelque chose que j'ignore, qu'à un moment donné ils arrivent puis ils disent: «Bien non, là...», à moins que ce soit des raisons pécuniaires, ça coûterait trop cher, ils choisissent de soit pas le faire ou de le faire plus loin parce que ça coûte moins cher. Et là, à ce moment-là, ils sont obligés de représenter un autre projet au ministère de l'Environnement, de repasser complètement dans la procédure.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1560 De faire une autre étude d'impact, c'est ça?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1565 C'est ça. Alors, c'est pour ça que je vous dirais que je ne pense pas que c'est quelque chose de faisable. Je ne dis pas que demander de le tasser un petit peu, je ne sais si c'est possible. Ça, ça ne veut pas dire qu'on refait le projet. On s'entend bien là-dessus. Si ça ne nuit pas à des tiers et que c'est quelque chose de possible, le ministère des Transports peut l'examiner. Mais de changer le trajet complètement, ça nécessiterait une autre étude d'impact et on recommence le processus. Alors, je ne suis pas sûre que ça va aller dans ce sens-là.

1570 **M. ALAIN ROY :**

Est-ce que ça s'est fait des fois ou...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1575 Oui.

M. ALAIN ROY :

1580 Comme quand on va en Cour, à un moment donné, il y a des...

Mme MARTINE LAPOINTE :

1585 Des jurisprudences, quoi.

M. ALAIN ROY :

1590 ... il y a des jurisprudences. Est-ce que ça se fait des fois que le Ministère accepte de pousser la route de 25 mètres, 30 mètres? Est-ce que ça s'est fait ou s'il faut aller en Cour puis poursuivre? Dans le sens que est-ce que ça se fait...

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1595 Bien, on a déjà vu lors d'audiences publiques, par exemple, que le tracé, au grand
désespoir d'autres citoyens, que le tracé prenait complètement une autre tangente, par exemple,
parce que, bon, à force de discussions, de questionnements, même de suggestions de la part
des citoyens, le promoteur est enclin: «Oui, on va faire l'exercice de voir la faisabilité, mais on ne
1600 ferme pas les portes.» Puis dans le cadre d'autres médiations qui ont eu lieu, le promoteur était
ouvert à des modifications de leur projet, c'est-à-dire, bon, soit aménager un accès, élargir une
bretelle, tasser un peu la route. Là, c'est sûr que chaque projet est..

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1605 Particulier.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1610 ... est particulier. Mais dans votre cas, dans une topographie aussi particulière, ça peut
causer un problème au niveau technique. Je ne sais pas. C'est le Ministère qui va être en mesure
de répondre.

M. ALAIN ROY :

1615 Un petit 25 mètres, nous autres...

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Mais moi, en tout cas, je ne présumerais pas qu'il ne pourra pas le faire.

1620 **M. ALAIN ROY :**

Dans le sens, ce n'est pas un exercice futile qu'on est en train de faire là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1625 Non, non, absolument pas.

M. ALAIN ROY :

1630 Tout le monde nous dit que ça ne bougera pas. Les gens local, ils disent tous: «Vous
perdez votre temps. Le Ministère ne bouge pas. Ils ne sont pas sensibles à l'opinion des gens.»
Ils citent des exemples comme quoi que...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1635

Écoutez, on en a fait des médiations au BAPE. Linda a assisté à trois ou quatre à titre d'analyste et dans un seul cas, il y a un requérant qui n'a pas voulu faire d'entente. Mais les autres cas, il y a eu des ententes avec le ministère des Transports. C'est pour ça, on vous en a laissé un rapport, ça va vous donner une idée du genre de...

1640

M. ALAIN ROY :

On peut le garder?

1645

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, oui, on vous le laisse. C'est sûr que ce n'est pas nécessairement les mêmes préoccupations que les vôtres, mais ça vous dit un peu le genre d'entente qui peut être faite.

1650

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Puis sur le site du Bureau, vous pourrez avoir accès aussi, il y a d'autres rapports...

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1655

D'autres médiations.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1660

... de médiation, deux précédentes à celui-là.

M. ALAIN ROY :

Nous, on est prêts à faire des compromis acceptables.

1665

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui, oui.

1670

M. ALAIN ROY :

Vraiment, ce n'est pas parce qu'on veut dire qu'on ne veut pas qu'ils passent sur notre terrain. On comprend, on veut que ça se fasse la route aussi.

1675 **Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :**

Mais c'est la raison pour laquelle aussi on demande d'avoir quelqu'un en autorité au ministère des Transports. Comme là, demain, on rencontre le directeur régional. C'est sérieux. On ne veut pas nécessairement prendre des ententes comme ça avec un chargé de projet, qui dit
1680 oui, mais qu'on n'a pas l'aval des autorités. Puis le Ministère honore sa signature.

M. ALAIN ROY :

C'est ça, quand c'est fait... comme là, il y en a un qui avait retiré à un moment donné sa
1685 demande d'audience publique. Là, ils vont honorer la signature de ça?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui. Bien, là, c'est terminé, je pense, celui-là qui a été fait, Squatec. Alors, ce n'est
1690 pas encore réalisé, mais normalement c'est ça qui se passe.

M. ALAIN ROY :

Il peut y avoir un recours, dans le sens que s'il retire sa demande d'audience publique...
1695 on écrit que: «La résidence de monsieur Untel va être isolée dans un cul-de-sac», si ce n'est pas fait comme ça, il peut avoir un recours?

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Je vous inviterais encore à regarder aussi la médiation de Côte à Matou. Le ministère des
1700 Transports s'engage à... je pense que c'est le rapport... ça, c'est le 178. Je pense Côte à Matou, c'est 174, 175.

Le ministère des Transports avait prévu aménager une aire de vérification de freins et elle
1705 passait directement dans la cour d'un citoyen. Lors de la médiation, le ministère des Transports a accepté de retirer de son projet cette composante du projet, en disant: «On va analyser un peu plus loin sur le tracé voir si on ne pourrait pas aménager l'aire de vérification de freins.» Alors, il retirait cette composante-là du projet, mais en se disant: «Si après nos études ultérieures, on s'aperçoit que c'est le meilleur endroit...»
1710

Alors, là, les citoyens avaient encore droit à leur demande d'audience publique. Alors,
l'entente pouvait avoir... faisait office de droit avec le ministère des Transports seulement si le
ministère des Transports, et c'est clairement stipulé dans l'entente, si le Ministère fait en sorte que
l'aire de vérification de freins s'installe là, mais l'entente devenait caduque et les gens demeuraient
1715 avec leur demande d'audience publique.

M. ALAIN ROY :

1720 Puis comme vendredi, la personne qui pourrait être représentant du promoteur, ça va être une personne qui va être bien au courant de ce projet particulier?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1725 Oui. C'est ça, c'est le chargé de projet. Et on a été très spécifique par rapport au bruit, et puis vous aurez le loisir de poser toutes les questions. S'il y a des réponses qui ne sont pas là, on va demander au chargé de projet d'obtenir ces réponses-là. Alors, il faut que ça soit à la satisfaction de tout le monde. Alors, vous avez le droit d'avoir des réponses et on va faire en sorte... normalement, disons qu'il ne devrait pas y avoir de problème, mais on s'engage à faire en sorte que ces réponses-là viennent d'une façon ou d'une autre.

1730

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

Mais vendredi, il n'y aura pas le directeur régional?

1735

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Non. Il ne sera pas là parce qu'il n'était pas disponible, je pense. Mais comme on va davantage échanger de l'information... en tout cas, si jamais il y avait déjà une ébauche d'entente, on se charge de faire en sorte que lors de la rencontre subséquente, le directeur régional soit là pour l'entériner. Alors, c'est à peu près ça.

1740

M. ALAIN ROY :

1745 Jeudi, quand vous allez aller visiter, c'est ça, vous pouvez faire tout le tour des sentiers, parce qu'il y a plusieurs sentiers à voir, mais le sentier principal que vous devriez voir pour le point de vue, c'est celui où vous voyez les arbres quand vous allez arriver... parce que vous allez y aller en voiture évidemment?

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1750

Oui, oui.

M. ALAIN ROY :

1755

Vous allez vous stationner comme juste devant la maison.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1760 C'est ça. Il faut monter la côte pour aller devant la maison. Vous prenez le sentier un peu à gauche de la maison.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

C'est ça, le sentier qui est ici, là.

1765

M. ALAIN ROY :

C'est ça. C'est un sentier que vous allez voir, à une place...

1770

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Le sentier qui est ici, là.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1775

Non, non. Il va comme ça, ici.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1780

D'accord. Celui-là, d'accord.

Mme MARTINE LAPOINTE :

Vous allez monter par ici pour arriver à la maison. Le sentier est par ici.

1785

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

D'accord.

1790

M. ALAIN ROY :

Autrement dit, celui qu'on a fait l'autre fois.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1795

Puis rendu ici, il y en a un qui descend jusqu'à la route. C'est celui que j'empruntais quand j'étais enfant beaucoup pour aller jouer.

M. ALAIN ROY :

1800

C'est ça, celui vers la gauche pour faire le tour complet. Vous allez voir plusieurs embranchements, mais celui qu'on tourne toujours à la droite.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1805

En fait, le sentier principal, c'est celui qu'on voit plus clairement sur la carte.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1810

C'est ça, oui.

M. ALAIN ROY :

1815

Oui. Il y en a plusieurs autres, parce que...

Mme MARTINE LAPOINTE :

On peut les montrer peut-être.

1820

M. ALAIN ROY :

Oui. Je peux vous montrer.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1825

Linda, peut-être qu'on peut les faire sur la carte qu'on a avec un marqueur.

M. ALAIN ROY :

1830

Vous allez voir que j'ai mis une corde pour empêcher de passer les gens. Là, vous avez un embranchement. Vous allez voir, ici, les poteaux, les rubans oranges.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1835

D'accord, oui, du Ministère.

M. ALAIN ROY :

1840

On en voit, puis on voit que ça descend. Donc, en gros, ça fait un embranchement qui descend ici, parce qu'elle, ses parents sont juste ici. Il y a une belle plage ici. Après ça, c'est le sentier principal. Puis là, après ça, il y a d'autres sentiers ici. Mais là, eux autres sont vraiment moins importants. Qui va jusqu'au bout du terrain, puis il y en a d'autres petits qu'on ne voit pas.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1845

Est-ce que vous pouvez identifier grossièrement les limites de votre propriété?

M. ALAIN ROY :

1850 Ah! les limites.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1855 On a notre petite carte. On peut leur laisser celle-là. Non?

M. ALAIN ROY :

Oui, oui.

1860 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

On peut vous laisser celle-là.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1865 Écoutez, si vous nous la laissez, on va en faire une photocopie, puis on va vous la remettre tout de suite.

Mme MARTINE LAPOINTE :

1870 On a tracé grosso modo les... la maison est ici. La route est faite comme ça. Il y a un autre petit sentier. C'est ici, l'embranchement. Mais la route qui est projetée n'est pas marquée là-dessus. Mais avec l'embranchement, c'est à peu près là qu'elle passe. Ça fait qu'elle s'en vient en diagonale.

1875 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Elle s'en vient comme ça, d'accord.

1880 **Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :**

Ça fait qu'on voit bien qu'il y a une espèce de coulée, j'imagine. Ici, on voit qu'il y a comme une coulée, comme un...

1885 **M. ALAIN ROY :**

C'est une *swamp*, comme on dit. Puis il y avait une partie de terrain ici qui... il y a un autre propriétaire, mais on va l'acquérir ici.

1890 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

La propriété de monsieur Leggett ici, là, on est en processus d'en faire l'acquisition. Le terrain que vous voyez, vous voyez qu'il y a un espace, puis il y en a un que c'est le terrain de monsieur Leggett, Thomas Leggett. Vous le voyez, là?

1895

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

Oui.

1900 **M. ALAIN ROY :**

Ce terrain-là, qui est juste à côté de la partie où vous voyez, ici, qui est la partie de la forêt de pins rouges plus foncée, juste à côté c'est le terrain de Thomas Leggett. Ils n'ont pas planté d'arbres sur son terrain. Lui, on va l'acquérir. Parce qu'à cet endroit-là aussi, on a une vue sur le lac. Puis c'est un petit terrain qui ne nous appartient pas. En gros, c'est ça.

1905

Puis quand on regarde, c'est vraiment comme un tiers par là, deux tiers par là.

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

1910

La propriété...

M. ALAIN ROY :

1915

Ici?

Mme LINDA ST-MICHEL, analyste :

... qu'on voit, disons pour les transcriptions, à l'ouest du terrain de monsieur Leggett, est-ce que c'est sa propriété à lui, c'est ça, sa maison?

1920

Mme MARTINE LAPOINTE :

Non. Il n'y a pas de propriété sur ce terrain-là.

1925

M. ALAIN ROY :

Non, ce n'est pas à lui ça.

1930 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

Monsieur Leggett, c'est juste un terrain. C'est pour ça. Ça, en fait, c'est ma cousine. C'est un terrain qui n'est pas à nous non plus. En fait, sur la carte, vous le voyez bien.

1935 **M. ALAIN ROY :**

Ici, il y a 30 000 pieds carrés. Il y a un acre ici.

1940 **Mme MARTINE LAPOINTE :**

Oui. C'est ma cousine qui est là.

M. ALAIN ROY :

1945 C'est sa cousine. Bien, c'est tous des Lapointe, ici. En fait, peut-être que nous, quand on va aller... on marche ici, ça prend quinze minutes. Ce n'est pas bien long. Ça a l'air grand, mais ce n'est pas si grand que ça. Puis quand vous allez faire le tour, c'est ça, juste faire ce tour-là, ici, ça vous donne vraiment le terrain. Nous, ce qu'on voudrait, c'est ça, qu'il soit juste repoussé ne serait-ce qu'un petit peu.

1950

Puis tout ici, si on va dans le bois, vous ne le ferez probablement pas, quand vous arrivez ici, tout se fait ici dans le bois. Couper les arbres...

Mme MARTINE LAPOINTE :

1955

Oui.

M. ALAIN ROY :

1960 Oui. C'est très facile de voir. Puis parfois, on voit que d'ici, si on regarde, on voit le lac. C'est vraiment une pente. C'est très dommage. Moi, je suis persuadé que si c'était moi le propriétaire du village, j'aurais fait une route ou deux, puis j'aurais vendu le terrain de chaque côté, puis j'aurais développé dans la municipalité. Mais ils ne le feront plus jamais.

1965 **Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :**

Bon. Alors, c'est bien. En même temps, vendredi, vos disponibilités.

M. ALAIN ROY :

1970

Merci.

Mme NICOLE BOULET, commissaire médiatrice :

1975

C'est nous qui vous remercions.

Mme MARTINE LAPOINTE :

Merci beaucoup.

1980

Je, soussignée, **LISE MAISONNEUVE**, sténographe officielle, certifie sous mon serment d'office que les pages ci-dessus sont et contiennent la transcription exacte et fidèle des notes sténographiques prises au moyen du sténomasque, le tout conformément à la loi.

1985

ET, J'AI SIGNÉ:

1990

LISE MAISONNEUVE, s.o.